

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LABELLE**



**19 janvier 2026**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil, dans la salle Wilfrid-Machabée, le dix-neuf janvier deux-mille-vingt-six (19 janvier 2026) à laquelle sont présents et forment le quorum :

|                       |                                                           |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------|
| MMES les conseillères | Annick Laviolette<br>Marie-Eve Nantel<br>Julie Marchildon |
| MM. les conseillers   | Charles Fleury<br>Jason Proulx<br>Philippe Paul           |

Sous la présidence de la mairesse, Mme Vicki Emard. Aussi présente, Mme France Bellefleur, directrice générale et greffière-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19 h 43.

La mairesse informe les personnes participantes que la séance est publique, qu'elle sera enregistrée et diffusée sur la page Facebook de la Municipalité.

**2. RÉS. 01.01.2026 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Julie Marchildon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour suivant :

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE  
ORDRE DU JOUR  
Séance du 19 janvier 2026**

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2025;**
- 4. Période de questions;**
- 5. Appels d'offres et soumissions;**
- 6. Administration, finances et ressources humaines;**
  - 6.1. Autorisation de dépenses et paiements;
  - 6.2. Autorisation de signature - Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet Redressement – Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Réfection du chemin du Lac-Labelle – Dossier PVU26849;
  - 6.3. Modification de la résolution 121.05.2019 – Achat des lots 5 755 190, 5 755 191, 5 755 194, 5 755 195, 5 755 196 et 5 755 197 par le ministère des Transports;
  - 6.4. Embauche d'une pompière;
  - 6.5. Confirmation d'embauche de personnel pour la surveillance de la patinoire extérieure et du dôme Gilbert Brassard;
  - 6.6. Modification de la résolution 378.12.2025 - Travaux de remplacement de la cheminée de la hotte – Gare de Labelle;
- 7. Travaux publics;**

- 8. Urbanisme et environnement;**
  - 8.1 Nomination de membres au comité de démolition;
  - 8.2 Opposition à l'imposition d'un droit foncier par le ministère des Ressources Naturelles et des Forêts;
- 9. Sécurité incendie et sécurité publique;**
  - 9.1 Renouvellement – Entente avec les Ambulances Laurentides Inc. – Plan de continuité de service;
- 10. Loisirs, culture et tourisme;**
  - 10.1. Nominations - Comité de suivi de la Politique familiale municipale – Municipalité Amie des Aînés (PFM-MADA);
- 11. Bibliothèque;**
- 12. Avis de motion et règlements;**
  - 12.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2026-427 établissant le traitement des élus.es de la Municipalité de Labelle;
  - 12.2 Dépôt du projet de règlement numéro 2026-427 établissant le traitement des élus.es de la Municipalité de Labelle;
- 13. Période de questions;**
- 14. Levée de la séance**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

Adoptée

**3. RÉS. 02.01.2026                      APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2025 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Philippe Paul  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2025 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme la mairesse, Vicki Emard, répond aux questions qui lui sont adressées, aidée de ses conseillers ou de la direction lorsque requis.

**6.1 RÉS. 03.01.2026                      AUTORISATION DE DÉPENSES ET PAIEMENTS**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Marieve Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Qu'après examen des dépenses par le comité des finances, le conseil municipal autorise les dépenses ainsi que leur paiement tels que présentés à la liste des déboursés pour la période du 15 décembre 2025 au 15 janvier 2026, au montant d'un million soixante-treize mille neuf cent quarante-sept dollars et cinquante-quatre cents (1 073 947,54 \$)

Le rapport des autorisations de dépenses accordées par les différents fonctionnaires en vertu du règlement 2019-312 fait partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses.

La greffière-trésorière certifie avoir les crédits disponibles pour assumer ladite décision.

Adoptée

**6.2      RÉS. 04.01.2026      AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-LABELLE – DOSSIER PVU26849**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Philippe Paul  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la mairesse, Vicki Emard, et la directrice générale, France Bellefleur, à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet Redressement – Sécurisation du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Réfection du chemin du Lac-Labelle – Dossier PVU26849 avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

**6.3      RÉS. 05.01.2026      MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 121.05.2019 – ACHAT DES LOTS 5 755 190, 5 755 191, 5 755 194, 5 755 195, 5 755 196 ET 5 755 197 PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Marieve Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De modifier la résolution 121.05.2019 comme suit :

De remplacer :

« CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire céder, pour la somme d'un (1) dollar, les lots 5 755 190, 5 755 191, 5 755 194, 5 755 195, 5 755 196 et 5 755 197, cadastre du QUÉBEC, circonscription foncière de LABELLE au ministère des Transports ; »

Par :

« CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire céder, sans considération monétaire, les lots 5 755 190, 5 755 191, 5 755 194, 5 755 195, 5 755 196 et 5 755 197, cadastre du QUÉBEC, circonscription foncière de LABELLE au ministère des Transports et de la Mobilité durable; »

Et

De remplacer :

« D'autoriser le maire et la directrice générale, à signer tous les documents requis, pour et au nom de la Municipalité de Labelle afin de procéder à la vente des lots 5 755 190, 5 755 191, 5 755 194, 5 755 195, 5 755 196 ET 5 755 197, cadastre du QUÉBEC, circonscription foncière de LABELLE et à l'établissement de servitudes de non-accès contre les lots 5 755 191, 5 755 194 et 5 755 197, cadastre du QUÉBEC, circonscription foncière de LABELLE, en faveur du ministère des Transports pour la somme d'un (1) dollar, qui, le reconnaît la Municipalité, ne représente pas la valeur marchande »

Par :

« D'autoriser la mairesse et la directrice générale, à signer tous les documents requis, pour et au nom de la Municipalité de Labelle afin de procéder à la vente des lots 5 755 190, 5 755 191, 5 755 194, 5 755 195, 5 755 196 ET 5 755 197, cadastre du QUÉBEC, circonscription foncière de LABELLE et à l'établissement de servitudes de non-accès contre les lots 5 755 191, 5 755 194 et 5 755 197, cadastre du QUÉBEC, circonscription foncière de LABELLE, en faveur du ministère des Transports, sans considération monétaire, qui, le reconnaît la Municipalité, ne représente pas la valeur marchande. »

Adoptée

**6.4      RÉS. 06.01.2026      EMBAUCHE D'UNE POMPIÈRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jason Proulx  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'embauche de Mme Maude Plouffe à titre de pompière à l'essai, à compter du 20 janvier 2026, et ce, en vertu des articles 3.11 et 3.12 de la convention collective des pompiers actuellement en vigueur.

Adoptée

**6.5      RÉS. 07.01.2026                      CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE PERSONNEL  
POUR LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE  
EXTÉRIEURE ET DU DÔME GILBERT BRASSARD**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Charles Fleury  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer l'embauche de M. Miguel Brassard, à titre de surveillant pour la patinoire extérieure et du dôme Gilbert Brassard, pour l'hiver 2025-2026, à compter du 10 janvier 2026, soit une période approximative de huit (8) semaines aux mêmes conditions que celles mentionnées dans la politique numéro 2021-67 relative aux conditions salariales des employés étudiants.

Adoptée

**6.6      RÉS. 08.01.2026                      MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 378.12.2025  
– TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA  
CHEMINÉE DE LA HOTTE – GARE DE LABELLE**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Annick Laviolette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De modifier la résolution 378.12.2025 comme suit :

De remplacer :

« D'autoriser les travaux de réparation de la toiture auprès de Groupe Pentagone pour un montant maximal de 12 000 \$ plus les taxes applicables; »

Par :

« D'autoriser les travaux de réparation de la toiture auprès de Toiture Perreault inc. pour un montant maximal de 6 699 \$ plus les taxes applicables; »

Adoptée

**8.1      RÉS. 09.01.2026                      NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ DE  
DÉMOLITION**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 2022-376 relatif à la démolition d'immeubles, le Comité de démolition est formé de trois (3) membres du Conseil, dont un (1) qui doit être également membre du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres du Comité de démolition est d'une durée d'un an et est renouvelable;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Philippe Paul  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer Mmes Julie Marchildon et Annick Laviolette ainsi que M. Philippe Paul, membres du Comité de démolition pour une période d'un (1) an.

Adoptée

8.2      **RÉS. 10.01.2026**                      **OPPOSITION À L'IMPOSITION D'UN DROIT FONCIER  
PAR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES  
NATURELLES ET DES FORÊTS**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources Naturelles et des Forêts impose à la municipalité le paiement de droits fonciers pour l'installation de bacs et de conteneurs destinés aux matières résiduelles sur des terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT QUE l'article 54 de la *Loi sur les terres du domaine de l'État* est sujet à interprétation en ce qui concerne l'installation de bacs et de conteneurs;

CONSIDÉRANT QUE ces baux engendrent une situation à la fois coûteuse et superflue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit déjà gérer des sites susceptibles de poser divers problèmes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estime que ces droits fonciers deviennent excessifs pour l'implantation de simples bacs et conteneurs par un ministère;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Annick Laviolette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De solliciter le gouvernement du Québec pour une réévaluation de sa position concernant ces droits fonciers, jugés inutiles pour une municipalité.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la députée de Labelle, Mme Chantale Jeannotte.

Adoptée

9.1      **RÉS. 11.01.2026**                      **RENOUVELLEMENT – ENTENTE AVEC LES  
AMBULANCES LAURENTIDES INC. – PLAN DE  
CONTINUITÉ DE SERVICE**

CONSIDÉRANT la demande reçue de Les Ambulances Laurentides inc. à l'effet de renouveler l'entente relative à l'application du plan de continuité de service;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Julie Marchildon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner le renouvellement de l'entente relative à l'application du plan de continuité de service avec Les Ambulances Laurentides Inc. selon les termes établis dans la lettre du 7 janvier 2026;

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie et sécurité publique et responsable santé et sécurité au travail, Mario Charette, à signer l'entente.

Adoptée

10.1      **RÉS. 12.01.2026**                      **NOMINATIONS – COMITÉ DE SUIVI DE LA  
POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE –  
MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS (PFM – MADA)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est dotée d'une politique et d'un plan d'action en faveur des familles et des aînées;

CONSIDÉRANT que, pour assurer un suivi du plan d'action, un comité doit être nommé par le conseil municipal;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Marieve Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer les personnes suivantes sur le comité de suivi de la Politique familiale municipale – Municipalité amie des aînées (PFM – MADA) :

- M. Jason Proulx, conseiller municipal RQFA
- Mme Isabelle Boucher, directrice des loisirs, du tourisme et de la culture
- Mme Nathalie Robson, directrice de la bibliothèque
- M. Éric Gagné, directeur général - Maison des jeunes de Labelle
- Mme Denise Brassard, représentante des aînés
- Mme Nicole McNabb, représentante des aînés
- Mme Manon Rose Venne, directrice générale du Manoir Labellois
- Mme Gabrielle Bélisle, représentante des familles

De nommer Mme Nathalie Robson, directrice de la bibliothèque, à titre de responsable administrative de la Municipalité chargée du suivi du plan d'action PFM - MADA.

Adoptée

## 12.1 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-427 ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS.ES DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE**

CONFORMÉMENT à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le conseiller Charles Fleury donne un avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement établissant le traitement des élus.es de la Municipalité de Labelle;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le conseiller Charles Fleury mentionne que les coûts associés à la mise en place de ce règlement sont prévus au budget annuel de la municipalité.

Mme la mairesse, Vicki Emard, présente le projet de règlement.

## 12.2 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-427 ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS.ES DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE**

Le projet de règlement numéro 2026-427 établissant le traitement des élus.es de la Municipalité de Labelle est déposé.

## 13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme la mairesse, Vicki Emard, répond aux questions qui lui sont adressées, aidée de ses conseillers ou de la direction lorsque requis.

## 14. **RÉS. 13.01.2026 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jason Proulx  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 15.

Adoptée

---

Vicki Emard  
Mairesse

---

France Bellefleur, CPA  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Vicki Emard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Vicki Emard  
Mairesse